



## TERMIK

(Siret : 52844916800020)

**M. CHARLES**

71 Allée Nicolas Copernic  
Zone Marcerolles  
26500 BOURG LES VALENCE

Entreprise titulaire de la qualification

### QualiPAC module chauffage et ECS

Engagée pour la qualité d'installation des pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques ainsi que les chauffe-eau thermodynamiques

Période couverte par le certificat : 14 novembre 2024 au 14 novembre 2025

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 05/01/2024 : 126075073 W 001 - MAAF ASSURANCES (Niort)

- décennale au 05/01/2024 : 126075073 W 001 - MAAF ASSURANCES (Niort)



### Numéro QualiPAC : QPAC/42418

Forme juridique : SARL

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 05 novembre 2024

**Gaël Parrens,**

*Président de l'instance de qualification*

Grâce au site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

### Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



**QualiPAC** est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Quali'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPAC n° 009007105 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 14 novembre 2025 pour QualiPAC module chauffage et ECS